



# Le prix du Premier livre de la Chaire d'études du fait religieux 2024

#### Prix du Premier livre

Inaugurée au printemps 2020, la Chaire d'études du fait religieux (CERI/Sciences Po) lance son appel annuel pour le prix du Premier livre. La création de cette récompense répond à un des objectifs majeurs de la Chaire qu'est le soutien à la jeune recherche dans un environnement de plus en plus compétitif où la publication d'un premier ouvrage est devenue presque indispensable à l'insertion professionnelle. Le prix est d'un montant de 5000 Euros, étant entendu qu'il pourra être éventuellement attribué ex-aequo. Il récompense des ouvrages de sciences humaines et sociales du fait religieux contemporain, publiés en français, en 2023 ou en 2024.

Les livres en compétition doivent être fondés sur une recherche académique établie sur des données empiriques et/ou théoriques de première main. Il doit s'agir d'une première monographie en nom propre, issue ou non d'une thèse. Les livres seront évalués par un jury mixte composé à la fois de membres du comité scientifique de la Chaire et de chercheur.es extérieur.es spécialistes du sujet abordé dans l'ouvrage.

L'ouvrage doit être envoyé si possible sous forme de PDF aux deux co-directeurs de la Chaire, ou à défaut par voie postale en deux exemplaires avant le 15 septembre 2024 minuit (le cachet de la Poste faisant foi). Le nom des lauréat.e.s sera annoncé à l'automne. Le prix sera remis lors d'une conférence publique de la Chaire. De plus, les lauréat.e.s accepteront que leur ouvrage fasse l'objet d'une présentation sur le site internet de Sciences Po et cèderont à cette fin de manière non-exclusive le droit de représentation et de reproduction attaché au livre.

#### Pilotage de la Chaire

Le pilotage scientifique est assuré par Alain Dieckhoff, directeur de recherche au CNRS, et Stéphane Lacroix, *Associate Professor* à Sciences Po et chercheur au CERI. Le conseil scientifique de la Chaire est composé de ses deux co-directeurs ainsi que de Nadia Marzouki (CNRS/CERI), Philippe Portier (EPHE), Manoël Pénicaud (CNRS/IDEMEC), Kathy Rousselet (Sciences Po/CERI) et Ismail Warscheid (CNRS/IHRT)





## Prix du Premier livre de la Chaire d'études du fait religieux Informations pratiques à retenir

Critères d'éligibilité : premier ouvrage en nom propre, fondé sur des données de première

main, sans restriction d'âge

Langue: français

Discipline: sciences humaines et sociales du fait religieux contemporain

Publication: 2023 et 2024 Montant du prix: 5000 Euros

Calendrier:

Réception des manuscrits : 15 septembre 2024

Annonce des résultats : automne 2024 Remise du prix : automne 2024

Adresse et format d'envoi:

envoi PDF à : alain.dieckhoff@sciencespo.fr et stephane.lacroix@sciencespo.fr

A défaut : envoi postal papier en deux exemplaires à

Alain Dieckhoff Ceri – Sciences Po 27 Rue Saint Guillaume 75337 Paris cedex 07

### La Chaire d'Etudes sur le fait religieux

La vocation de la *Chaire d'études sur le fait religieux* est de promouvoir l'étude du fait religieux à Sciences Po et de soutenir les enseignements en sciences sociales portant sur celuici. La Chaire vient étoffer et structurer un champ d'analyse déjà très investi par le CERI (Observatoire du fait religieux). L'islam tient une place majeure dans les travaux de la Chaire eu égard à sa place dans les dynamiques religieuses contemporaines. Toutefois, la Chaire défend une approche large et/ou comparatiste, laissant ainsi toute leur place aux travaux portant sur les autres religions et sur le fait religieux dans son ensemble. En plus de s'appuyer sur les contributions des chercheur.e.s et enseignant.e.s de Sciences Po travaillant, à partir de diverses disciplines, sur le fait religieux, la Chaire s'adresse à la communauté nationale et internationale des spécialistes en facilitant les échanges intellectuels et les partages de connaissances, notamment grâce à l'organisation d'évènements et à la remise du prix du Premier livre.

Lien Web: https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/chaire-detudes-sur-le-fait-religieux